

Nom commercial : CO2 ABSORBER (L)**Code produit:** 630-00999**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.03.2022**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 04.01.2022**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial

CO2 ABSORBER (L)**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

processus chimiques en général

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Shimadzu Europa GmbH

Albert-Hahn-Str. 6-10

47269 Duisburg

N° de téléphone +49 (0)203 - 7687-0

N° Fax +49 (0)203 - 711045

Service émetteur / téléphone

Tel.: +49 (0)203 - 7687-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Dam. 1; H318

Skin Irrit. 2; H315

STOT RE 2; H373

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de corrosion / irritation cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de lésions / irritations oculaires graves sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

DIHYDROXYDE DE CALCIUM

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

Nom commercial : CO2 ABSORBER (L)**Code produit:** 630-00999**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.03.2022**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 04.01.2022**Région:** FR

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	DIHYDROXYDE DE CALCIUM		
	1305-62-0 215-137-3 - -	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	>= 70,00 - < 90,00 % en poids
2	hydroxyde de potassium		
	1310-58-3 215-181-3 019-002-00-8 -	Acute Tox. 4*; H302 Skin Corr. 1A; H314	< 2,50 % en poids
3	hydroxyde de sodium		
	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 -	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	< 2,50 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	-	Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,5% Skin Corr. 1B; H314: C >= 2% Skin Corr. 1A; H314: C >= 5%	-	-
3	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,5% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,5% Skin Corr. 1B; H314: C >= 2% Skin Corr. 1A; H314: C >= 5%	-	-

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Nom commercial : CO2 ABSORBER (L)**Code produit:** 630-00999**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.03.2022**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 04.01.2022**Région:** FR**Après contact oculaire**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone; Poudre ABC; Mousse; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation des gaz toxiques possible en cas d'échauffement ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition. Ne pas inhaler les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

Nom commercial : CO2 ABSORBER (L)**Code produit:** 630-00999**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.03.2022**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 04.01.2022**Région:** FR**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	DIHYDROXYDE DE CALCIUM	1305-62-0	215-137-3
	2017/164/EU		
	Calcium dihydroxyde		
	VLE (courte durée)	4 (Resp)	mg/m³
	VLE (8h)	1 (Resp)	mg/m³
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Calcium (dihydroxyde de) fraction alvéolaire		
	VLE (courte durée)	4	mg/m³
	VLE (8h)	1	mg/m³
2	hydroxyde de potassium	1310-58-3	215-181-3
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Potassium (hydroxyde de)		
	VLE (courte durée)	2	mg/m³
3	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Sodium (hydroxyde de)		
	VLE (8h)	2	mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Equiperment de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation
solide
Etat/Couleur
pastilles
blanc
Odeur
Donnée non disponible.
pH
Donnée non disponible.
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition
Donnée non disponible.

Nom commercial : CO2 ABSORBER (L)**Code produit:** 630-00999**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.03.2022**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 04.01.2022**Région:** FR

Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Non applicable	
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Donnée non disponible.	
Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	se solubilise facilement
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité	
Donnée non disponible.	
Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Décomposition possible à des températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Chaleur

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxyde de calcium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit

Nom commercial : CO2 ABSORBER (L)**Code produit:** 630-00999**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.03.2022**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 04.01.2022**Région:** FR

1	CO2 ABSORBER (L)	
Remarque/s		Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).
Toxicité orale aiguë		
Donnée non disponible.		
Toxicité dermale aiguë		
Donnée non disponible.		
Toxicité aiguë par inhalation		
Donnée non disponible.		
Corrosion cutanée/irritation cutanée		
N°	Nom du produit	
1	CO2 ABSORBER (L)	
Évaluation		L'irritation est possible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		
N°	Nom du produit	
1	CO2 ABSORBER (L)	
Évaluation		L'irritation est possible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Donnée non disponible.		
Mutagénicité sur les cellules germinales		
Donnée non disponible.		
Toxicité pour la reproduction		
Donnée non disponible.		
Cancérogénicité		
Donnée non disponible.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique		
Donnée non disponible.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée		
Donnée non disponible.		
Danger par aspiration		
Donnée non disponible.		
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques		
Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations dues à l'action abrasive (poussière). Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux.		
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée		
L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.		

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)	
Donnée non disponible.	
Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	
Toxicité pour les daphnies (aigüe)	
Donnée non disponible.	
Toxicité pour les daphnies (chronique)	
Donnée non disponible.	
Toxicité pour les algues (aigüe)	
Donnée non disponible.	

Nom commercial : CO2 ABSORBER (L)**Code produit:** 630-00999**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.03.2022**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 04.01.2022**Région:** FR**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Eviter le rejet du produit dans les cours d'eau ou dans les égouts. Ne pas déposer le produit sur une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Nom commercial : CO2 ABSORBER (L)**Code produit:** 630-00999**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.03.2022**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 04.01.2022**Région:** FR**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	hydroxyde de potassium	1310-58-3	215-181-3	75
2	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 671002